



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 16135

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des brigadiers départementaux de la Poste, dont la fonction consiste au remplacement des receveurs des bureaux de poste. En effet, les moyens de remplacement, en général et les brigades départementales en particulier, sont les garants de la continuité du service public et de la présence postale dans chaque département, chaque canton, chaque commune. Or, la suppression de ces moyens de remplacement aurait été envisagée, que semble confirmer la baisse des effectifs titulaires et l'embauche d'agents contractuels à temps partiel. De plus, certains directeurs départementaux auraient décidé le reclassement de leur brigade et par manque de moyens, auraient prévu la fermeture partielle, temporaire ou permanente de nombreux bureaux de poste. Il lui demande en conséquence, de bien vouloir lui confirmer ces décisions qui concernent 40 000 postiers et, dans l'affirmative, de lui préciser les garanties qu'il est en mesure d'apporter aux brigadiers départementaux de la poste.

Texte de la réponse

La Poste, compte tenu de ses besoins et de ses contraintes, conduit à l'heure actuelle une réflexion visant à professionnaliser les agents sur lesquels repose l'activité de remplacement. Il n'est pas envisagé de supprimer les moyens de remplacement mais d'optimiser les organisations et de déployer des moyens mieux adaptés notamment pour le remplacement des chefs d'établissement. La Poste procèdera à une négociation préalable à toute redéfinition de son organisation dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16135

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3535

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4689